

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
30

Nombre de votants :
30

Date de convocation :
27 septembre 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
8 octobre 2024

**Objet : Budget
Principal 2024 : compte
rendu des délégations
au Maire**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 3 octobre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mmes BERTHELEMY, CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n°10), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n°9

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Sandrine ROUSSEL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DE ROCQUIGNY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2024**

QUESTION N° 16

OBJET : Budget Principal 2024 : compte rendu des délégations au Maire

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 19 septembre 2024.

Dans le budget principal de la Commune de Riom, des ajustements de crédits ont été nécessaires pour couvrir certaines dépenses de chapitre à chapitre comme l'autorise la nomenclature M57 et conformément à la délibération n°33 du 11 décembre 2023 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du Budget voté.

Ces mouvements ont été rendus nécessaires par des modifications du calendrier d'exécution des projets (consultation MOE en cours pour le nouveau pôle technique municipal, acquisition matériels roulants, phase études non finalisées pour les travaux de l'Eglise Saint Amable), des modifications des modalités de réalisation (Etude parc des Dagneaux), la nécessité de réaliser des études préalables (travaux de performance énergétique), des besoins ou coûts moindres (remboursement du capital de la dette, matériels...).

Ces crédits ainsi libérés sont venus combler des lignes insuffisamment budgétées (exécution du protocole financier avec RLV pour la place et le parking Eugène Rouher, avances sur travaux pour la voirie du quartier de Dunkerque, jalonnement piéton...).

En conséquence, des crédits ont dû être transférés de ligne à ligne afin de permettre la bonne exécution budgétaire des projets en cours.

Enfin, différentes lignes doivent être abondées afin de corriger les prévisions initiales en raison des modalités d'imputation au chapitre 011 (remboursement à RLV du service ADS), ou parce que les dépenses n'étaient pas suffisamment connues lors de la préparation budgétaire (chèques cadeau au personnel, avance de la prestation de mission d'appui technique Cœur de Ville).

COMMUNE DE RIOM

Article	Chapitre	Fonction	LC	Libellé	Montant
2031	20	020	31525	Etudes et programmation nouveau pôle technique municipal	-26 349,00 €
2031	20	511	21127	Etudes Parc des Dagneaux	-10 000,00 €
2158	21	845	21131	Installation matériel et outillage bornes incendie	10 800,00 €
2188	21	315	33564	Matériel archives	-4 500,00 €
2188	21	518	34682	Jalonnement piéton	10 000,00 €
21828	21	020	1111	Matériel de transport	-273 651,00 €
238	23	845	35867	Avances travaux quartier Dunkerque	22 500,00 €
2313	23	321	35797	Travaux vestiaire stade Pierre Robin	-15 000,00 €
2315	23	512	2055	Travaux éclairage public	-10 800,00 €
2315	23	845	30482	Travaux quartier Dunkerque	-22 500,00 €
2316	23	315	1207	Restauration archives	4 500,00 €
2041512	204	515	21137	Fond de concours (pl. et parking E Rouher) à RLV	315 000,00 €
2313	23	312	16582	Travaux église Saint Amable	-100 000, 00 €
2313	23	321	35797	Travaux vestiaire stade Pierre Robin	-15 000, 00 €
2315	23	020	35802	Performance énergétique	-100 000,00 €
2315	23	322	35799	Travaux stade bleu Cerey	-5 000,00 €
2315	23	845	30482	Travaux Quartier Dunkerque – opération 19011	220 000,00 €
1641	16	01	10529	Remboursement capital des emprunts	-10 000,00 €
275	27	020	33671	Dépôts de garantie et cautions versées	10 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte des déplacements budgétaires effectués dans le cadre de la délégation donnée au Maire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 3 octobre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20241003-DELIB241016-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

RIOM